

AFP, 12 juin 2012

PARIS, 12 juin 2012 (AFP) - Les sénateurs qui ont déposé pas moins de sept propositions de loi sur le harcèlement sexuel et qui ont mis en place un groupe de travail sur la question indiquent mardi qu'ils "sont prêts à légiférer".

"Le Sénat a accompli un important travail sur le harcèlement sexuel et est prêt à légiférer sur la base des propositions et du projet de loi", indique un communiqué des présidents de la commission des Lois Jean-Pierre Sueur (PS), de la commission des Affaires sociales Annie David (CRC, communiste) et de la Délégation aux droits des femmes, Brigitte Gonthier-Maurin (CRC).

"Au cours des semaines passées, les sénateurs ont procédé à l'audition de plus d'une cinquantaine de personnes concernées à un titre ou à un autre par la lutte contre ce phénomène particulièrement insidieux d'atteinte à la dignité des personnes", précise le communiqué.

Les sénateurs précisent que "de larges points d'accord se sont dégagés: nécessité de réprimer toutes les formes de harcèlement sexuel (y compris celles commises dans des circonstances particulières, à l'occasion d'un entretien d'embauche ou de l'attribution d'un logement, par exemple), nécessité de définir l'infraction dans des termes suffisamment précis pour sécuriser les procédures, nécessité, enfin, d'alourdir les peines en cas de circonstances aggravantes, en particulier lorsque l'auteur des faits dispose d'une autorité hiérarchique sur la victime".

"Notre objectif est qu'un texte puisse être adopté, dans de bonnes conditions, par le Parlement dès juillet afin de mettre fin au plus vite au vide juridique actuel", soulignent-ils.

Le nouveau projet de loi sur le harcèlement sexuel, rendu nécessaire par une censure du Conseil constitutionnel et révélé mardi sera présenté mercredi en Conseil des ministres.

Il prévoit plusieurs formes de harcèlement et de sanctions, ce qui permettra selon le gouvernement de protéger le maximum de victimes, mais constitue une "usine à gaz" pour une association féministe.

szb/sla/fm